

# GARE DE PARIS SAINT LAZARE

Prélèvements lingette

Quais et Equipements sur les quais

DIRECTION DE GARE DE PARIS SAINT LAZARE  
VENDREDI 7 FÉVRIER 2025

# Nettoyage très haute efficacité des quais et équipements de quais de la gare de Paris Saint Lazare

SNCF Gares & Connexions réalise des nettoyages très haute efficacité sur les quais et équipements de quais de la gare dans l'objectif de faire diminuer leur taux de pollution au plomb.

Les interventions se déroulent **de nuit**, en **l'absence de public**. Les entreprises intervenant respectent un protocole spécifique pour entrer et sortir des zones traitées et éviter toute exportation de traces de plomb vers d'autres zones accessibles au public. Par ailleurs, dans le cadre de ces interventions et pour la sécurité de tous, les espaces à l'intérieur de la gare font régulièrement l'objet **d'une surveillance** réalisée par un laboratoire agréé. Il est cependant recommandé de respecter les gestes habituels d'hygiène, en particulier le lavage régulier des mains.

SNCF Gares & Connexions publie les prélèvements de contrôle des teneurs en plomb mesurées dans l'espace public de la gare.



Ces mesures sont disponibles sur le site :  
<https://www.garesetconnexions.sncf/fr/actualites/rapports-resultats-mesures-concentration-plomb-gare-paris-saint-lazare>

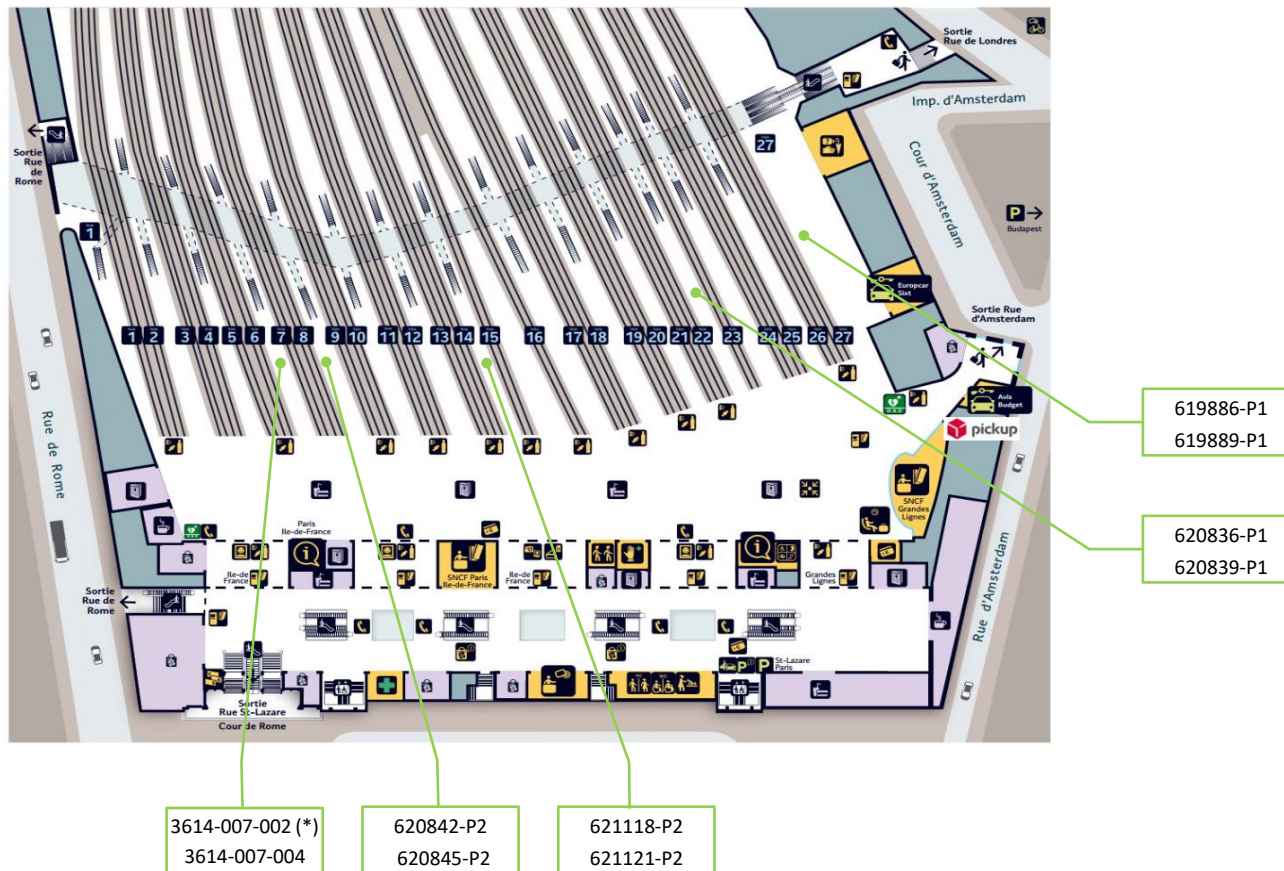
# Quais

## Revêtement des quais

Mesures initiales					Après nettoyage		
N° du prélèvement	Date du prélèvement	Prélèvement	Support du prélèvement	Résultat lingette (en $\mu\text{g}/\text{m}^2$ )	N° du prélèvement	Date du prélèvement	Résultat lingette (en $\mu\text{g}/\text{m}^2$ )
619886-P1	23/01/2025	Quai n°15 Voie 27	Revêtement bitumineux	91,2	619889-P1	24/01/2025	58
620836-P1	27/01/2025	Quai n°12 Voie 22	Revêtement bitumineux	1160,8	620839-P1	28/01/2025	153,6
620842-P2	28/01/2025	Quai n°5 Voies 8/9	Revêtement bitumineux	426,4	620845-P2	29/01/2025	93,2
621118-P2	29/01/2025	Quai n°8 Voies 14/15	Revêtement bitumineux	1486	621121-P2	30/01/2025	28,4
3614-007-002 Irrecevable, pot contenant la lingette reçu cassé par le laboratoire	31/01/2025	Quai n°4 Voies 6/7	Revêtement bitumineux	1630	3614-007-004	31/01/2025	315

# Quais

## Revêtement des quais



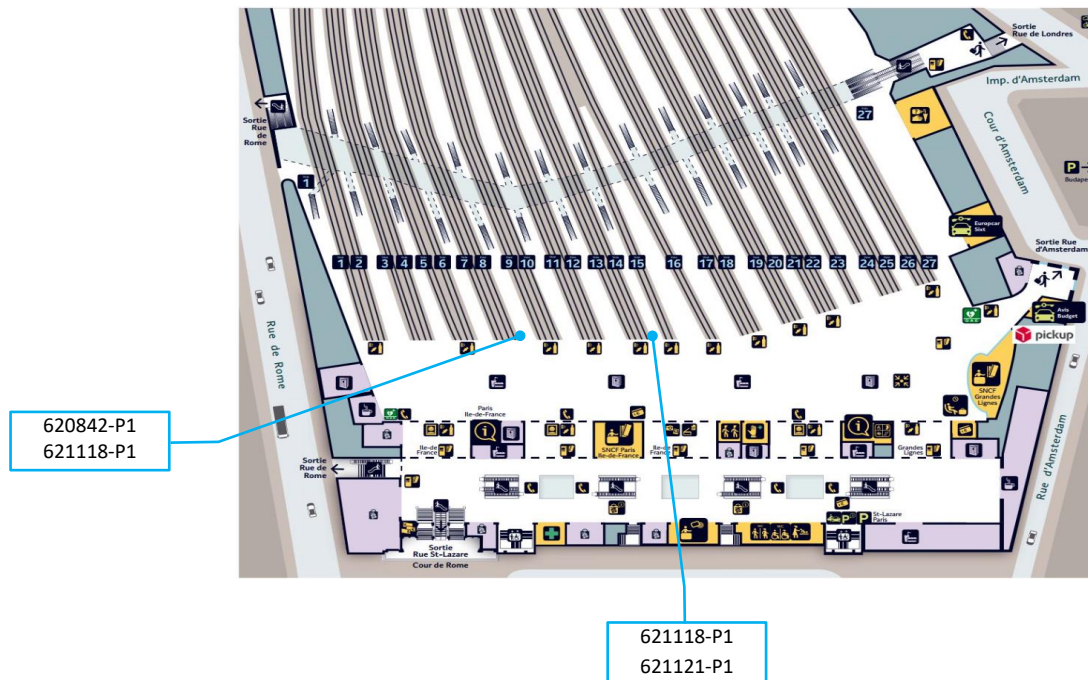
# Ensemble des quais de la gare

## Equipements des quais

Mesures initiales					Après nettoyage, si nécessaire		
N° du prélèvement	Date du prélèvement	Prélèvement	Support du prélèvement	Résultat lingette (en $\mu\text{g}/\text{m}^2$ )	N° du prélèvement	Date du prélèvement	Résultat lingette (en $\mu\text{g}/\text{m}^2$ )
620842-P1	28/01/2025	PTS - Quai n°5 Voie 8	Métal commandes	<28,4	621118-P1	29/01/2025	<28,4
621118-P1	29/01/2025	PTS - Quai n°8 Voie 14	Métal commandes	<28,4	621121-P1	31/01/2025	<28,4

# Ensemble des quais de la gare

Equipements des quais





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai 15 Voie 27**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 25ENV000461 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24120195/00619886

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 23/01/2025

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

Prélèvements lingettes réalisés le 23/01/2025

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
619886-P1	Quai	Quai 15 - voie 27 Début de quai Côté Paris sur Sol	10h07	Revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	-	91,2

PHOTOS



DESCRIPTIF

619886-P1 - 91,2  $\mu\text{g}/\text{m}^2$   
Quai 15 - voie 27  
Début de quai  
Côté Paris  
sur Sol  
Revêtement :  
revêtement bitumineux

Malakoff, le 27/01/2025

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



**ANNEXE – Méthode de prélèvement**

• **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

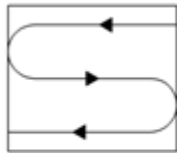


Figure 1 — Premier passage en S

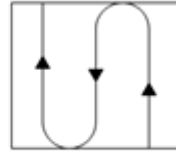


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

• **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°25ENV000461-24012025-164754 du 24/01/2025 à 16:47**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 25ENV000461  
N° échantillon FlashLab : 25ENV000461-001

Date de réception : 24/01/2025  
Date d'analyse : 24/01/2025

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI24120195-00619886  
Référence prélèvement 00619886-P1  
Date de prélèvement 23/01/2025  
Nature du prélèvement Lingette  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>9,12</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 91,2 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai 15 - Voie 27**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 4 pages + 1 pages du rapport d'analyse 25ENV000486 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24120195/00619889

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 24/01/2025


**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 24/01/2025**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
619889-P1	Quai	Quai 15 - voie 27 Au niveau de l'espace service sur Sol	4h45	revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>		58,0

Prélèvements lingettes réalisés le 24/01/2025

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>619889-P1 - 58,0 µg/m<sup>2</sup> Quai 15 - voie 27 Au niveau de l'espace service sur Sol Revêtement : revêtement bitumineux</p>

Malakoff, le 27/01/2025

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



**ANNEXE – Méthode de prélèvement**

• **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

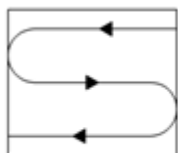


Figure 1 — Premier passage en S

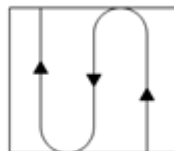


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

• **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°25ENV000486-27012025-141014 du 27/01/2025 à 14:10

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV000486  
N° échantillon FlashLab : 25ENV000486-001

Date de réception : 27/01/2025  
Date d'analyse : 27/01/2025

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24120195-00619889  
Référence prélèvement 00619889-P1  
Date de prélèvement 24/01/2025  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>5,80</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 58,0 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers  
77930 CHAILLY EN BIERE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai 12 - Voie 22**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 4 pages + 1 pages du rapport d'analyse 25ENV000516 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 –HI24120195/00620836

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 27/01/2025

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

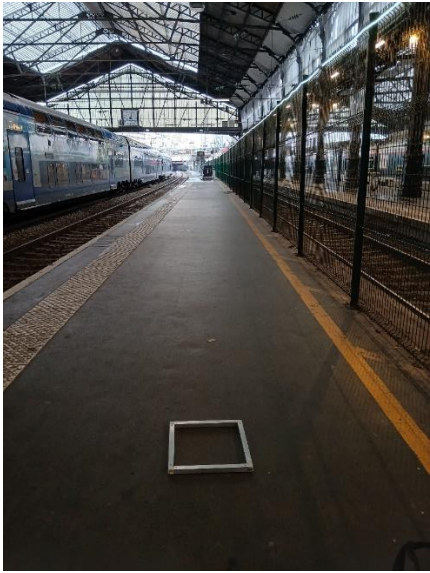
**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032



**Prélèvements lingettes réalisés le 27/01/2025**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb µg/m <sup>2</sup>
620836-P1	Quai	Quai 12 - voie 22 En face des escaliers vers le passage souterrain Côté Paris sur Sol	9h22	revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	-	1 160,8

Prélèvements lingettes réalisés le 27/01/2025

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>620836-P1 - 1 160,8 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai 12 - voie 22 En face des escaliers vers le passage souterrain Côté Paris sur Sol Revêtement : revêtement bitumineux</p>

Malakoff, le 28/01/2025

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

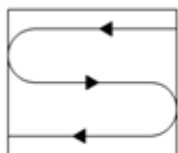


Figure 1 — Premier passage en S

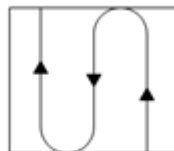


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°25ENV000516-28012025-121631 du 28/01/2025 à 12:16

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV000516  
N° échantillon FlashLab : 25ENV000516-001

Date de réception : 28/01/2025  
Date d'analyse : 28/01/2025

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24120195-00620836  
Référence prélèvement 00620836-P1  
Date de prélèvement 27/01/2025  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>116</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 1160,8 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai 12 - Voie 22**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 25ENV000558 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24120195/00620839

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS


**Date de prélèvement :** le 28/01/2025

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

Prélèvements lingettes réalisés le 28/01/2025

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
620839-P1	Quai	Quai 12 - voie 22 En face des escaliers vers le passage souterrain Côté Paris sur Sol	05h15	revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	-	153,6

PHOTOS	DESCRIPTIF
	620839-P1 - 153,6 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ Quai 12 - voie 22 En face des escaliers vers le passage souterrain Côté Paris sur Sol Revêtement : revêtement bitumineux

Malakoff, le 30/01/2025

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



**ANNEXE – Méthode de prélèvement**

• **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

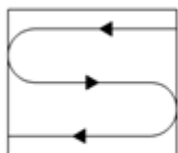


Figure 1 — Premier passage en S

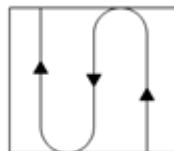


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

• **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°25ENV000558-29012025-154430 du 29/01/2025 à 15:44**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 25ENV000558  
N° échantillon FlashLab : 25ENV000558-001

Date de réception : 29/01/2025  
Date d'analyse : 29/01/2025

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI24120195-00620839  
Référence prélèvement 00620839-P1  
Date de prélèvement 28/01/2025  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>15,4</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 153,6 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique







L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai n°5 Voies 8/9 - PTS**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 2 pages du rapport d'analyse 25ENV000559 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24120195/00620842

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 28/01/2025

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 28/01/2025**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
620842-P1	Quai	Quai 5 - voie 8 PTS - pupitre sur commande boutons	7h37	plastique métal	0,0352 m <sup>2</sup>	Prélèvement réalisé en adaptation de la norme NF X 46-032 : superficie différente de 0,1 m <sup>2</sup>	< 28,4
620842-P2	Quai	Quai 5- voie 8 Au niveau du panneau publicitaire côté Paris sur Sol	7h40	revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	-	426,4

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>620842-P1 - &lt;28,4 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math>                      Quai 5 - voie 8                      PTS - pupitre                      sur commande boutons                      Revêtement : plastique / métal</p>
	<p>620842-P2 - 426,4 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math>                      Quai 5 - voie 8                      Au niveau du panneau publicitaire                      côté Paris                      sur Sol                      Revêtement :                      revêtement bitumineux</p>

Malakoff, le 30/01/2025  
 Monsieur Emmanuel DESVILLES  
 Responsable opérationnel



**ANNEXE – Méthode de prélèvement**

• **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

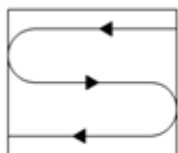


Figure 1 — Premier passage en S

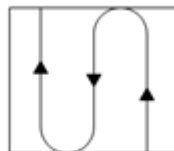


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

• **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°25ENV000559-29012025-154628 du 29/01/2025 à 15:46

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV000559  
N° échantillon FlashLab : 25ENV000559-001

Date de réception : 29/01/2025  
Date d'analyse : 29/01/2025

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24120195-00620842  
Référence prélèvement 00620842-P1  
Date de prélèvement 28/01/2025  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,0352 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	<1,00	µg/support	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : <28,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique



## RAPPORT D'ESSAI N°25ENV000559-29012025-154628 du 29/01/2025 à 15:46

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV000559  
N° échantillon FlashLab : 25ENV000559-002

Date de réception : 29/01/2025  
Date d'analyse : 29/01/2025

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24120195-00620842  
Référence prélèvement 00620842-P2  
Date de prélèvement 28/01/2025  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>42,6</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 426,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers  
77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai n°5 Voies 8/9 + PTS**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 4 pages + 2 pages du rapport d'analyse 25ENV000595 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 –HI24120195/00620845

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 29/01/2025



**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 29/01/2025**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
620845-P1	Quai	Quai 5 - voie 8 PTS - pupitre sur commande boutons	4h41	Plastique métal	0,0352 m <sup>2</sup>	Prélèvement réalisé en adaptation de la norme NF X 46-032 : superficie différente de 0,1 m <sup>2</sup>	< 28,4
620845-P2	Quai	Quai 5- voie 8 Au niveau du panneau publicitaire- côté Paris sur Sol	4h45	Revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	-	93,2

Prélèvements lingettes réalisés le 29/01/2025

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>620845-P1 - &lt;math&gt;&lt;28,4 \mu\text{g}/\text{m}^2&lt;/math&gt; Quai 5 - voie 8 PTS - pupitre sur commande boutons Revêtement : plastique / métal</p>
	<p>620845-P2 - &lt;math&gt;93,2 \mu\text{g}/\text{m}^2&lt;/math&gt; Quai 5- voie 8 Au niveau du panneau publicitaire côté Paris sur Sol Revêtement : revêtement bitumineux</p>

Malakoff, le 30/01/2025

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel





## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

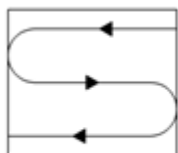


Figure 1 — Premier passage en S

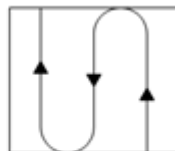


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°25ENV000595-30012025-161828 du 30/01/2025 à 16:18

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV000595 Date de réception : 30/01/2025  
N° échantillon FlashLab : 25ENV000595-001 Date d'analyse : 30/01/2025

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24120195-00620845  
Référence prélèvement 00620845-P1  
Date de prélèvement 29/01/2025  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,0352 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>&lt;1,00</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : <28,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique



**RAPPORT D'ESSAI N°25ENV000595-30012025-161828 du 30/01/2025 à 16:18**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 25ENV000595 Date de réception : 30/01/2025  
N° échantillon FlashLab : 25ENV000595-002 Date d'analyse : 30/01/2025

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI24120195-00620845  
Référence prélèvement 00620845-P2  
Date de prélèvement 29/01/2025  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>9,32</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 93,2 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**  
Absence de témoin

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai n°8 V14/15 + PTS**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 4 pages + 2 pages du rapport d'analyse 25ENV000596 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24120195/00621118

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 29/01/2025

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 29/01/2025**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
621118-P1	Quai	Quai 8 - voie 14/15 PTS - pupitre sur commande boutons	9h07	Plastique métal	0,0352 m <sup>2</sup>	Prélèvement réalisé en adaptation de la norme NF X 46-032 : superficie différente de 0,1 m <sup>2</sup>	<28,4
621118-P2	Quai	Quai 8 - voie 14/15 Au niveau du panneau publicitaire- côté Paris sur Sol	9h09	Revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	-	1 486,0

Prélèvements lingettes réalisés le 29/01/2025

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>621118-P1 - <math>&lt;28,4 \mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai 8 - voie 14/15 PTS - pupitre sur commande boutons Revêtement : plastique / métal</p>
	<p>621118-P2 - <math>1\,486,0 \mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai 8 - voie 14/15 Au niveau du panneau publicitaire côté Paris sur Sol Revêtement : revêtement bitumineux</p>

Malakoff, le 30/01/2025

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

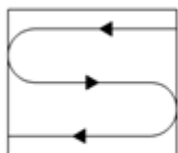


Figure 1 — Premier passage en S

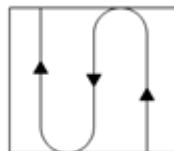


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°25ENV000596-30012025-161557 du 30/01/2025 à 16:15

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV000596  
N° échantillon FlashLab : 25ENV000596-001

Date de réception : 30/01/2025  
Date d'analyse : 30/01/2025

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24120195-00621118  
Référence prélèvement 00621118-P1  
Date de prélèvement 29/01/2025  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,0352 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	<1,00	µg/support	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : <28,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique





## RAPPORT D'ESSAI N°25ENV000596-30012025-161557 du 30/01/2025 à 16:15

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV000596  
N° échantillon FlashLab : 25ENV000596-002

Date de réception : 30/01/2025  
Date d'analyse : 30/01/2025

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24120195-00621118  
Référence prélèvement 00621118-P2  
Date de prélèvement 29/01/2025  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>149</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 1486,0 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai n°8 Voies 14/15 + PTS**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 4 pages + 2 pages du rapport d'analyse 25ENV000647 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24120195/00621121

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 30/01/2025



**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 30/01/2025**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
621121-P1	Quai	Quai 8 - voie 14/15 PTS - pupitre sur commande boutons	4h40	Plastique métal	0,0352 m <sup>2</sup>	Prélèvement réalisé en adaptation de la norme NF X 46-032 : superficie différente de 0,1 m <sup>2</sup>	< 28,4
621121-P2	Quai	Quai 8 - voie 14 Début de quai Côté Paris sur Sol	4h45	Revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	-	28,4

Prélèvements lingettes réalisés le 30/01/2025

PHOTOS	DESSCRIPTIF
	<p>621121-P1 - &lt; 28,4 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai 8 - voie 14/15 PTS - pupitre sur commande boutons Revêtement : plastique / métal</p>
	<p>621121-P2 - 28,4 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai 8 - voie 14 Début de quai Côté Paris sur Sol Revêtement : revêtement bitumineux</p>

Malakoff, le 31/01/2025

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

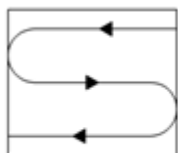


Figure 1 — Premier passage en S

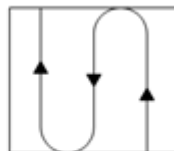


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°25ENV000647-31012025-115004 du 31/01/2025 à 11:50

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV000647  
N° échantillon FlashLab : 25ENV000647-001

Date de réception : 31/01/2025  
Date d'analyse : 31/01/2025

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24120195-00621121  
Référence prélèvement 00621121-P1  
Date de prélèvement 30/01/2025  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,0352 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	<1,00	µg/support	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : <28,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique



## RAPPORT D'ESSAI N°25ENV000647-31012025-115004 du 31/01/2025 à 11:50

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV000647  
N° échantillon FlashLab : 25ENV000647-002

Date de réception : 31/01/2025  
Date d'analyse : 31/01/2025

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24120195-00621121  
Référence prélèvement 00621121-P2  
Date de prélèvement 30/01/2025  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>2,84</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 28,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique



# RAPPORT DE FIN D'INTERVENTION



## Résumé de l'opération

Niveau 1  Niveau 2  Niveau 3

**Nom Opération : Gare de Paris Saint-Lazare**


**N° : 3614-007**

**Travaux : Dépoussiérage, nettoyage et sécurisation du quai 4 voie 6/7**

**Maître d'Ouvrage : SNCF Gares & Connexions – 16 avenue d'Ivry 75013  
PARIS**

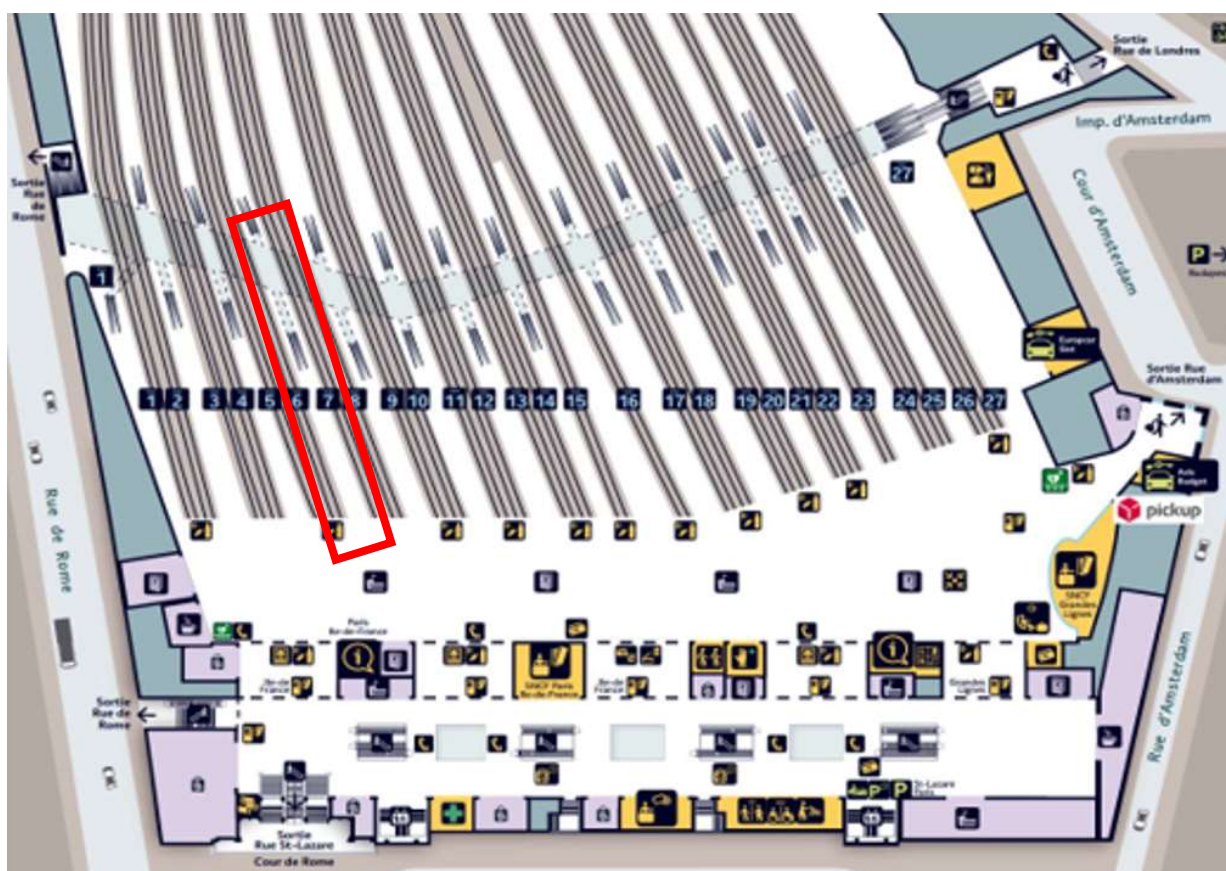
## Adresse

**GARE SAINT LAZARE – 13 rue d'Amsterdam 75008 PARIS**

Rédacteur	Visa Direction
Le : 04/02/2025	Le : 04/02/2025
VEUILLOT Franck Directeur travaux	VEUILLOT Franck Directeur travaux
Signature 	Signature 



## Localisation



### Photo avant / après



### Informations complémentaires

**QUAI N° 4**

**N° de voie : 6/7**

**Date d'intervention : 31/01/2025**

**Interlocuteur SNCF : Mr AUCHAT Guillaume**

### Commentaire(s) éventuel(s) :

**Aspiration complète du quai pour nettoyage des poussières de plomb.**

**Lingette Plomb : Etat initial KSP2502-0002-001\_1 :**

**Sur le Quai : 1630 µg/m<sup>2</sup>**

**Lingette Plomb après intervention KSP2502-0003-001\_1:**

**Sur le Quai : 315 µg/m<sup>2</sup>**



ITGA  
Agence de saint-etienne  
44, rue Jean Huss  
42000 Saint-Etienne  
Tel. : 04 77 79 52 80  
www.itga.fr - E-Mail : se@itga.fr

Accréditation n°1-1761  
Portée disponible sur  
www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole (C).

Rapport d'essai : KSP2502-0002-001\_1

Date : 4 février 2025

<b>Client :</b>	<b>WIG FRANCE ENTREPRISES</b>	<b>ITGA :</b>	
Réf. commande :	3614-007 Quai N°4 voie 6/7 IT0325-10321	Date de réception des échantillons :	3 février 2025
Interlocuteur :	M. VEUILLOT Franck		
Adresse :	Pôle Industriel Toul Europe 175 Rue Marie Marving 54200 TOUL		

Site de prélèvement : Gare Saint-Lazare

Description : Lingette (x2)

Analyses demandées : Concentration en Plomb Acido-soluble

Observations : Prélèvements effectués par vos soins  
Anomalie n°250204040 : Le pot contenant la lingette a été réceptionné cassé. (échantillon 3614-007-002) - Le retrait de la lingette du conditionnement fourni peut provoquer la perte d'échantillon ; seuls des résultats par défaut sont rendus.

Saint-Etienne, le mardi 4 février 2025

L'Analyste Habilitée  
Emilie PATURAL

## Concentration en Plomb Acido-soluble

### MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) :	NF X 46-032 - Méthode interne IT 261
Support de prélèvement :	Lingette
Méthode de préparation :	Extraction aux ultrasons (HCl 0,15 N)- Repos 1h à 37°C - Filtration
Technique analytique :	ICP- AES

### PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	3614-007-001 T <sup>(T)</sup>	3614-007-002
Emplacement	-	Quai n°4 voie 6/7 avant travaux
Date	-	30/01/2024
Surface essuyée	-	0,10 m <sup>2</sup>

### RÉSULTAT

MASSE	LQ	I	3614-007-001 T <sup>(T)</sup>	3614-007-002
Plomb Acido-soluble <sup>(C)</sup>	5,00	20%	< 5,00 (LQ)	163 ± 32

CONCENTRATION	I	3614-007-001 T <sup>(T)</sup>	3614-007-002 <sup>(1, 2)</sup>
Plomb Acido-soluble	23%	-	1630 ± 372

### REMARQUES

- (T) Echantillon témoin.
- (1) Anomalie n°250204040
- (2) L'incertitude sur la concentration prend en compte une incertitude sur la mesure de la surface basée sur des données de prélèvements réalisés par nos soins.
  - Date de préparation des échantillons : 04/02/2025
  - Tout échantillon est détruit au cours de l'analyse.
  - LQ : limite de quantification. I : incertitude.



ITGA  
Agence de saint-etienne  
44, rue Jean Huss  
42000 Saint-Etienne  
Tel. : 04 77 79 52 80  
www.itga.fr - E-Mail : se@itga.fr

Accréditation n°1-1761  
Portée disponible sur  
www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole (C).

Rapport d'essai : KSP2502-0003-001\_1

Date : 4 février 2025

<b>Client :</b>	<b>WIG FRANCE ENTREPRISES</b>	<b>ITGA :</b>	
Réf. commande :	3614-007 Quai N°4 voie 6/7 IT0325-10321	Date de réception des échantillons :	3 février 2025
Interlocuteur :	M. VEUILLOT Franck		
Adresse :	Pôle Industriel Toul Europe 175 Rue Marie Marving 54200 TOUL		

Site de prélèvement : Gare Saint Lazare

Description : Lingette (x2)

Analyses demandées : Concentration en Plomb Acido-soluble

Observations : Prélèvements effectués par vos soins

Saint-Etienne, le mardi 4 février 2025

L'Analyste Habilitée  
Emilie PATURAL

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Siège social : Rue de la Terre Adélie - Bât. R - CS 66862 - 35768 SAINT GREGOIRE CEDEX - Tél. 02 99 35 41 41 - Fax 02 99 35 41 42  
S.A.S au capital de 168420 euros - R.C.S. Rennes B 394 082 697 - Siret 394 082 697 00332

## Concentration en Plomb Acido-soluble

### MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) :	NF X 46-032 - Méthode interne IT 261
Support de prélèvement :	Lingette
Méthode de préparation :	Extraction aux ultrasons (HCl 0,15 N)- Repos 1h à 37°C - Filtration
Technique analytique :	ICP- AES

### PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	001 Témoin <sup>(T)</sup>	002
Emplacement	-	Quai n°4 voie 6/7 après travaux
Date	-	31/01/2025
Surface essuyée	-	0,10 m <sup>2</sup>

### RÉSULTAT

MASSE	LQ	I		001 Témoin <sup>(T)</sup>	002
Plomb Acido-soluble <sup>(C)</sup>	5,00	20%	µg	< 5,00 (LQ)	31,5 ± 6,3

CONCENTRATION		I		001 Témoin <sup>(T)</sup>	002 <sup>(1)</sup>
Plomb Acido-soluble		23%	µg/m <sup>2</sup>	-	315 ± 72

### REMARQUES

- (T) Echantillon témoin.
- (1) L'incertitude sur la concentration prend en compte une incertitude sur la mesure de la surface basée sur des données de prélèvements réalisés par nos soins.
  - Date de préparation des échantillons : 04/02/2025
  - Tout échantillon est détruit au cours de l'analyse.
  - LQ : limite de quantification. I : incertitude.